



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**UNIVERSITÉ
TOULOUSE III
PAUL SABATIER**



Liste des sections CNU retenues au titre du repyramidage enseignants-chercheurs pour l'année 2023.

Conseil d'administration du 13 mars 2023

Délibération 2023/03/CA-074

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III- Paul Sabatier ;

Vu le décret n° 2021-1722 du 20 décembre 2021 créant une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés ;

Vu l'arrêté du 08 novembre 2022 fixant pour l'année 2023 et l'année 2024, la répartition par établissement d'enseignement supérieur du nombre de promotions internes possibles en application du décret n° 2021-1722 du 20 décembre 2021 – articles 3 et 4 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- APPROUVE la liste des sections CNU retenues au titre du repyramidage enseignants-chercheurs pour l'année 2023, jointe à la présente délibération.

Toulouse, le 13 mars 2023

Le Président,



Jean-Marc BROTO

Délibération adoptée à l'unanimité des votes exprimés

Nombre de membres : 36

Nombre de membres présents ou représentés : 35

Nombre de voix favorables : 35

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

PROPOSITION REPARTITION PAR DISCIPLINES DES POSSIBILITES D'AVANCEMENT DE MCF VERS PR

ATTRIBUTIONS	PROPOSITIONS REPARTITION PAR DISCIPLINES DES POSSIBILITES D'AVANCEMENT DE MCF VERS PR									NOMBRE PROMOTIONS
ANNEE 2023	26	27	32	60	61	64	67	71	74	9
ANNEE 2024	27	35-36	60	63	65	67	69	74	87	9